

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 18 décembre 2009
(convocation du 11 décembre 2009)

Aujourd'hui Vendredi Dix-Huit Décembre Deux Mil Neuf à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, M. BOBET Patrick, Mme BONNEFOY Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SENE Malick, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel jusqu'à 11 h 50 et à partir de 13 h 15
M. FLORIAN Nicolas à M. POIGNONEC Michel
M. PUJOL Patrick à M. GUICHEBAROU J-C à cpter de 11 h 20
M. SAINTE MARIE Michel à M. ANZIANI Alain à cpter de 11 h 00
M. SEUROT Bernard à M. GAÜZERE Jean-Marc
Mme. LACUEY Conchita à M. DAVID Alain
M. BONNIN Jean-Jacques à Mme. BONNEFOY Christine
M. BOUSQUET Ludovic à Mme. LAURENT Wanda
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. GAUTE Jean-Michel
M. CAZENAVE Charles à M. DUPOUY Alain

Mme. COLLET Brigitte à Mme. DESSERTINE Laurence
M. COUTURIER J- L à M. EGRON J-F à cpter de 11 h 30
M. DAVID Yohan à Mme SAINT-ORICE Nicole
M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul à cpter de 11 h 00
M. GALAN Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. GUICHOUX Jacques à Mme BALLOT Chantal à cpter de 12 h 00
M. LOTHAIRE Pierre à Mme. BREZILLON Anne
M. MERCIER Michel à M. DUBOS Gérard à cpter de 11 h 00
M. PALAU Jean-Charles à Mme. PARCELIER Muriel
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane à cpter de 12 h 15
M. RAYNAUD Jacques à M. RESPAUD Jacques à cpter de 12 h 00
M. REIFFERS Josy à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre

EXCUSE :

M. MOULINIER Maxime

LA SEANCE EST OUVERTE

Marchés publics - Bègles - Rue Louis Blériot - Aménagement de la piste cyclable - Marché 071131 U - Réclamation - Transaction - Autorisation

Monsieur DAVID présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Notre Etablissement public a confié à l'entreprise Eiffage Travaux Publics Sud Ouest, par marché 071131 U, les travaux d'aménagement cyclable de la rue Blériot sur la commune de Bègles, pour un montant forfaitaire de 350 000 € HT soit 418 600 € TTC.

A l'issue des travaux, l'entreprise Eiffage Travaux Publics a déposé un mémoire de réclamation pour une rémunération complémentaire, suite à la diminution de la masse des travaux et par conséquent la diminution du montant total du marché.

En effet le constat de réalisation des travaux est arrêté à la somme de 206 290,00 € HT, soit une diminution de 41 % du marché. La diminution essentielle réside en l'application de la décision du gestionnaire de ne pas exécuter un revêtement général sur l'axe routier jugé en très mauvais état. Ce revêtement général était prévu initialement dans la masse des travaux.

L'analyse de la réclamation de l'entreprise par les services est détaillée comme suit :

Au vu du rapport du maître d'œuvre les conclusions de la personne responsable du marché sur les différents points évoqués par l'entreprise sont les suivantes :

Chapitre 1 – Conséquences directes de l'arrêt de chantier

Chapitre 1-1 Perte de couverture des frais généraux
Indemnité demandée : 17 648,00 € HT

Chapitre 1-2 Perte de marge
Indemnité demandée : 1 150,00 € HT

Chapitre 1-3 Frais fixes de chantier
Indemnité demandée : 6 055,00 € HT

Pour ces trois premiers points, il s'avère que la décision du gestionnaire de ne pas utiliser un revêtement général sur l'axe routier prévu initialement est effectivement génératrice d'un préjudice.

La masse initiale des travaux s'en trouve donc impactée de plus d'un cinquième. Aussi comme le prévoient les articles 16 et 17 du CCAG aux marchés de travaux, cela ouvre droit au versement d'une indemnité qui s'établit à 24 853,00 € HT.

Chapitre 2 – Conséquences indirectes de l'arrêt de chantier

Chapitre 2-1 Coût du redéploiement des équipes initialement prévues sur le chantier Louis Blériot.

Indemnité demandée : 9 960,00 € HT

Chapitre 2-2 Immobilisation du matériel.

Indemnité demandée : 3 216,00 € HT

Selon l'analyse des services, les aléas relatifs à ces deux derniers chapitres sont incorporés dans le coefficient des frais généraux, déjà pris en compte, à hauteur de 12,28 % dans les sous détail de prix.

En conséquence, la proposition globale d'indemnisation s'établit au montant de 24 853,00 € HT, soit 29 724,18 € TTC.

Une transaction formalisant cet engagement et arrêtant les modalités de versement de l'indemnité sus-mentionnée sera établie et signée entre la Communauté urbaine et l'entreprise.

Le montant des indemnités sera imputé, au titre de l'exercice en cours, Chapitre 23 - Compte 2315 - Fonction 8220 - CRB O400 - Programme VCA00 .

Aussi, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, d'habiliter Monsieur le Président de la Communauté Urbaine :

- à signer la transaction à intervenir avec l'entreprise l'entreprise Eiffage Travaux Publics Sud Ouest, selon les termes indiqués ci-dessus,

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 18 décembre 2009,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE 11 JANVIER 2010</p> <p>PUBLIÉ LE : 11 JANVIER 2010</p>
--

M. ALAIN DAVID

